

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES

Point d'étape
13 janvier 2017 – École de gendarmerie de Tulle



DOSSIER DE PRESSE

Le Gouvernement a pris de nombreuses mesures pour renforcer la sécurité des écoles, des collèges et des lycées, notamment avec les circulaires de novembre 2015 et l'instruction du 29 juillet 2016. Pour protéger élèves, enseignants et personnels, une stratégie d'ensemble, cohérente a été déployée et repose sur trois piliers : anticiper, sécuriser et savoir réagir.

1. ANTICIPER

UNE COORDINATION RENFORCÉE À TOUS LES ÉCHELONS

- Les 30 académies disposent d'une cellule de crise. Les correspondants « éducation nationale » ont été désignés par le recteur pour participer aux cellules de crise préfectorales.

MESURE EFFECTIVE

- Dans les 101 départements, un état-major de sécurité consacré à la protection des espaces scolaires a été réuni par les préfets. Les 131 référents sûreté (101 référents sûreté départementaux et 30 référents sûreté académiques) ont été désignés par les recteurs pour s'assurer de l'effectivité des mesures de sécurité et accompagner les écoles et les établissements scolaires.

MESURE EFFECTIVE

DE NOUVELLES FORMATIONS À LA GESTION DE CRISE

- 70 % du haut encadrement a été formé à la gestion de crise (recteurs, inspecteurs d'académie et leurs adjoints, secrétaires généraux, etc.). Au 31 mars 2017, la totalité des recteurs et de leurs équipes auront été formés.

MESURE EN COURS

- Les trois nouveaux centres de formation du ministère de l'Intérieur (écoles de gendarmerie de Tulle et Rochefort, et école des officiers de la gendarmerie nationale de Melun) ont été ouverts pour un objectif de 500 cadres formés d'ici à la fin de l'année scolaire contre 135 en 2015-2016. Un réseau de 80 formateurs de formateurs est constitué dans les académies en cohérence avec toutes les formations.

MESURE EN COURS

- Un parcours de formation à distance, à destination des cadres, sur les problématiques liées à la gestion de crise et à la sécurité est en construction en partenariat avec l'École supérieure de l'éducation nationale et l'École nationale supérieure de la police.

NOUVELLE MESURE

2. SÉCURISER

LA MOBILISATION DES FORCES DE SÉCURITÉ

- Les forces de sécurité intérieure mettent en œuvre tout au long de l'année scolaire des dispositifs permettant une présence visible et dissuasive aux moments clés de la journée scolaire, s'appuyant sur une surveillance par des patrouilles mobiles régulières et une réserve immédiate.

MESURE EFFECTIVE

DES TRAVAUX DE SÉCURISATION

- Les 131 « référents-sûreté » et les 2 391 correspondants « gendarmerie-police/sécurité école » assistent les chefs d'établissements et les communes, départements ou régions dans l'objectif d'identifier les travaux prioritaires.

EN CONTINU

- Entre septembre et décembre 2016, 13 millions d'euros (sur les 50 millions débloqués en 2016-2017 pour les travaux de sécurisation des bâtiments) ont d'ores et déjà été notifiés par les préfetures et permettent d'accompagner les collectivités. Ils ont été attribués à 90 % pour des écoles primaires et permettent de réaliser les travaux les plus urgents dans plus de 60 départements. Les autres notifications seront transmises au cours du premier trimestre 2017.

MESURE EN COURS

- Un groupe d'experts associant les communes, départements et régions se réunit régulièrement. Il permet de faire un point sur les mesures engagées localement pour renforcer la sécurité des écoles et des établissements scolaires et de produire des ressources (guide à destination des mairies...).

NOUVELLE MESURE

- Dans les écoles, les collèges et les lycées, les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) et/ou les diagnostics de sécurité sont mis régulièrement à jour.

EN CONTINU

3. SAVOIR RÉAGIR

DES EXERCICES RÉALISÉS À TOUS LES ÉCHELONS

- Toutes les académies disposent d'un outil « d'alerte-SMS » pour informer les chefs d'établissement et les directeurs d'école, testé lors de la prérentrée ou lors d'exercices de crise.

MESURE EFFECTIVE

- Dans les départements, des exercices-cadre de crise (« attentat intrusion »...) sont organisés par les préfets et associent les services de l'éducation nationale. 99 exercices ont été organisés avant la fin de l'année 2016.

MESURE EN COURS

- Chaque école, collège et lycée organise un exercice « attentat intrusion » lors de l'année scolaire 2016-2017. 92 % des écoles et établissements scolaires ont organisé un exercice de sécurité avant la fin de l'année 2016. À la fin du 1^{er} trimestre 2017, la totalité des écoles et des établissements scolaires auront organisé un exercice « attentat intrusion ».

MESURE EN COURS

LES PREMIERS SECOURS ET GESTES QUI SAUVENT

- Tous les élèves de troisième (810 000 élèves) et les collégiens et lycéens ayant un mandat (400 000 élèves) auront reçu, en fin d'année scolaire 2016-2017, une formation ou une initiation aux pratiques de premiers secours.

MESURE EN COURS

- Pour les professionnels, 100 formateurs de formateurs et 3 000 formateurs adultes sont actuellement formés. Au total, 300 formateurs de formateurs et 10 000 formateurs adultes auront été formés. Des ressources ont été mises à leur disposition dans l'initiation aux pratiques de premiers secours.

MESURE EN COURS

CONTACTS PRESSE

**Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche**

01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr

Ministère de l'Intérieur

01 49 27 38 53

sec1.pressecab@interieur.gouv.fr

www.education.gouv.fr

www.interieur.gouv.fr

#SécuritéEcole

